



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Diabete

Question écrite n° 60328

Texte de la question

M Marcel Wacheux attire l'attention de M le ministre de la sante et de l'action humanitaire sur l'operation relayee par l'Association francaise des diabetiques visant a mettre en place un programme d'amelioration de soins en faveur des 2 millions de personnes atteintes de cette maladie dans notre pays. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il envisage de prendre en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - A l'issue de la conference de Saint-Vincent (Italie) reunie a l'initiative de l'Organisation mondiale de la sante, il a ete adopte une resolution destinee a promouvoir la recherche diabetologique. Le systeme de couverture sociale permet une prise en charge tres complete des malades diabetiques qui peuvent etre exoneres du ticket modérateur conformément au decret no 86-1380 du 31 decembre 1986 au titre des affections comportant un traitement prolonge et une therapeutique particulierement couteuse. L'ensemble des moyens therapeutiques (medicaments, seringues, stylos injecteurs) et des appareils d'autosurveillance et d'autocontrôle de la glycémie (lecteur, reactifs, autopiqueurs) est pris en charge soit par l'intermediaire du tarif interministeriel des prestations sanitaires (TIPS), soit au titre de la reglementation generale des medicaments. Parallelement, des recherches sont entreprises dans les laboratoires et unites de l'Institut national de la sante et de la recherche medicale pour tenter de mieux cerner les facteurs predisposant a cette affection et permettre la mise au point de therapeutiques d'administration plus simples ou substitutives des fonctions defaillantes du pancreas. Mes services suivent avec interet l'evolution de ces travaux, en liaison avec le Conseil superieur du diabete.

Données clés

Auteur : [M. Wacheux Marcel](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60328

Rubrique : Sante publique

Ministère interrogé : santé et action humanitaire

Ministère attributaire : santé et action humanitaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3342